



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

COMMENT AMÉLIORER L'OFFRE D'ANIMATION CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE D'ANJOU LOIR ET SARTHE

Saisine de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Novembre 2023



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT Loire Angers

► Espace de dialogue citoyen ouvert, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.

► Instance de concertation commune à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ALM) et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe (ALS) et Loire Layon Aubance (LLA), réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA). Le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, du territoire des 3 intercommunalités.

... SOMMAIRE ...

INTRODUCTION

5-7



PARTIE 1 - DIAGNOSTIC & ENJEUX

Diagnostic

9-14



Enjeux

14



PARTIE 2 : LES PROPOSITIONS

16-20



CONCLUSION

21



Introduction

...

► PREAMBULE

La culture dans le projet de territoire d'Anjou Loir et Sarthe



Cette saisine de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) s'inscrit dans le projet de territoire présenté au Conseil communautaire en mars 2021 et adopté en septembre 2022 qui définit 7 politiques prioritaires, dont la n°6 est de « **Faire de la culture et du sport des leviers du lien social et d'attractivité** ».

Elle comprend deux axes stratégiques :

- ▶ la coordination et le développement d'une animation et d'une programmation culturelle de proximité dont l'action prioritaire est de « Développer la structuration et l'animation du réseau des bibliothèques autour d'un projet structurant »
- ▶ la promotion de l'éducation à la culture et des enseignements artistiques et sportifs qui vise au maintien des « actions de médiation culturelle dans le cadre du renouvellement du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) »

Dans ce cadre, la CCALS a souhaité prolonger les dynamiques préexistantes telles que le réseau des bibliothèques, la mission d'éducation artistique et culturelle (adossée au CLEA) et le soutien à l'apprentissage de la musique, et s'interroge sur **la perspective d'un projet culturel de territoire potentiellement fédérateur** pour :

- ▶ éviter une approche fragmentaire
- ▶ articuler les enjeux d'attractivité dont le tourisme et de cohésion sociale
- ▶ et articuler les initiatives locales et le cadre collectif

Toutefois, le projet de territoire ne retient pas le principe d'une saison culturelle de territoire ou d'une coordination culturelle (coordinateur, régisseur technique, etc.).

L'objectif de la saisine d'Anjou Loir et Sarthe

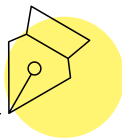
« Culture, quelle coordination pour le territoire ? »

Comment **accompagner** les acteurs culturels sur le territoire de la CCALS, collectivités territoriales (communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI), associations locales (associations culturelles et touristiques), forces vives (compagnies culturelles locales, artistes, porteurs de projets...), afin de répondre aux enjeux culturels du territoire ?

Quelles **stratégies** élaborer pour faire de la culture une politique qui répond aux enjeux d'éducation, de proximité et d'animation de la vie locale ?

L'idée est de trouver **comment valoriser le territoire par la culture.**

La méthode de travail de la commission



Face à ces éléments et afin de mieux cerner les attentes exprimées au travers de la saisine, la commission « Animation culturelle du territoire » du Conseil de développement Loire Angers s'est fixé une méthode de travail visant :

- ▶ dans un 1er temps, à adopter une définition de la culture qui ferait consensus au sein du territoire;
- ▶ dans un second temps, à établir un diagnostic comprenant un état des lieux formel de l'existant et des rencontres avec les acteurs locaux de la culture afin de mieux comprendre le fonctionnement et les liens entre les acteurs culturels publics et privés, connaître leurs besoins pour renforcer l'attractivité du territoire de la CCALS à travers son offre culturelle. Les résultats de ce diagnostic sont présentés dans cette contribution.

Entre octobre 2021 et mai 2023, la commission s'est réunie 13 fois pour des réunions et rencontres avec les acteurs.

Dans sa contribution « La culture, un atout pour le territoire et le lien social » d'avril 2015, le Conseil de développement avait distingué 9 formes de culture :

- ▶ **la culture individuelle**, au sens de l'enrichissement personnel;
- ▶ **la culture collective** qui va donner à un groupe son identité;
- ▶ **la culture savante**, c'est à dire celle qui est enseignée et qui donne lieu dans la presse aux chroniques et critiques culturelles;
- ▶ **la culture populaire**, qui contribue à la vitalité artistique et culturelle d'un pays, celui-ci étant plus ou moins étendu pouvant aller d'une commune à un Etat;
- ▶ **la culture comme activité de consommation**, dès que l'individu est spectateur, auditeur, lecteur, visiteur...
- ▶ **la culture comme une pratique** : théâtre, musique, chant, peinture, photographie...
- ▶ **la culture comme facteur de lien social** : groupe de théâtre, ensemble musical, chorale, association de danse, société de boule de fort, musée...
- ▶ **la culture comme activité économique** avec ses filières son chiffre d'affaires, ses emplois;
- ▶ **la culture scientifique et technique** qui peut s'exprimer par la protection du patrimoine architectural, mais aussi des actions « grand public » telles que Terra Botanica ou encore Espace Air Passion.

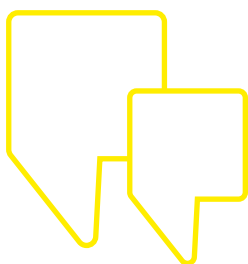
Mais la culture a aussi une **définition sociale**. Dès lors qu'un ensemble de signes caractéristiques d'un groupe social (langage, gestes, vêtements...) le différencie d'un autre groupe social, ne parle-t-on pas de culture bourgeoise ou ouvrière ou encore de culture occidentale ? La définition de la culture est donc très large et complexe. Ce qui nécessite de l'affiner pour qu'elle prenne sens dans le cadre de la saisine.

Ainsi, la commission a-t-elle estimé que **la culture devait être comprise comme une action menée dans le but d'obtenir un enrichissement intellectuel personnel, chaque personne choisissant ses activités culturelles en fonction de ses propres affinités et ceci tout au long de sa vie.**

Par ailleurs, l'UNESCO, dans sa Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982) écrit : « **La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même** ».

A partir de ces éléments, **la commission a validé lors de sa séance du 23 juin 2022 une définition** en estimant qu'elle recouvrait la problématique de la saisine de la CCALS :

▶ LA DÉFINITION DE LA CULTURE RETENUE PAR LA COMMISSION



Composante essentielle du vivre ensemble dans notre société, la culture rapproche les citoyens et participe à créer une identité du territoire.

La culture est indispensable non seulement parce qu'elle confère du sens et de la valeur à l'identité et à la continuité de la société, mais également parce qu'elle contribue au développement économique et à l'attractivité du territoire.

La commission entend par culture une construction sociale, un bien partagé qui s'adresse à l'esprit humain pour le nourrir, le divertir, et l'élever. Ceci au travers de la lecture, la musique et le chant, les arts de la rue, le théâtre, la conservation du patrimoine architectural et industriel, les traditions locales, l'Université du temps libre et de toutes les autres formes de pratiques qui rentrent dans ce cadre.

La question n'est pas de financer telle ou telle action culturelle mais de créer un écosystème local qui permet à des formes différentes de culture d'exister et de coexister.



Partie 1

DIAGNOSTIC & ENJEUX

...

Le

DIAGNOSTIC

CONNAÎTRE # ACTIVITÉS CULTURELLES PROPOSÉES AUJOURD'HUI

Un travail de recueil de données a été réalisé afin de mieux connaître les activités culturelles accessibles sur le territoire d'ALS.

L'aide d'un étudiant de l'Université d'Angers a été précieuse pour effectuer un recensement et une classification des activités culturelles sur le territoire (Cf annexe n°2).

L'élu en charge de la compétence culturelle de la Communauté de communes a présenté aux membres de la commission les orientations culturelles du projet de territoire.

En outre, lors d'entretiens individuels, un recueil de témoignages avec divers représentants d'acteurs culturels de la CCALS représentant une diversité de

thématiques culturelles a permis aux membres de la commission de comprendre leurs pratiques, leurs enjeux et leurs difficultés.

Liste des associations rencontrées :

- ▶ Les cahiers du Baugeois
- ▶ La Lyre jarzéenne
- ▶ Vallée des arts
- ▶ Balade du temps jadis
- ▶ Folk Chaum'pas
- ▶ Espace Air Passion

ÉTAT DES LIEUX

Éléments de contexte

Depuis 2010, plusieurs lois tendent à modifier le paysage de l'intercommunalité et des communes.

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est née d'une fusion de 3 communautés de communes en 2017. Ce tout nouvel EPCI, composé des anciennes communautés du Loir, de Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou, souffre de ne pas avoir trouvé son identité propre et doit composer avec les pratiques de chaque composante antérieure. A l'intérieur de ce périmètre, se sont également créées 3 communes nouvelles depuis 2016 : Jarzé-Villages, Morannes sur Sarthe-Daumeray et Huillé- Lézigné.

Anjou Loir et Sarthe apparaît ainsi comme étant un territoire polarisé autour de 3 centres : Seiches, Tiercé, Durtal (déjà constaté durant les travaux de la commission accès aux services),

offrant par ailleurs un accès territorialisé aux activités culturelles.

Les pouvoirs publics influencent également l'économie des EPCI à travers les diverses décisions votées. Les dotations de l'État qui ne suivent pas l'évolution des compétences, les suppressions de recettes fiscales, sont des décisions qui contraignent les budgets.



Les coûts des énergies vont également avoir une influence forte sur les budgets communaux et communautaires. Comme toutes les collectivités, les intercommunalités sont soumises à la contrainte des financements publics et des aléas économiques (par exemple les coûts de l'énergie) les poussant à opérer un choix sur l'étendue de leurs compétences et en particulier sur les moyens à consacrer à la culture.

La Communauté de communes est en 3e couronne de l'agglomération d'Angers, mais la tension immobilière du Pole métropolitain Loire Angers (PMLA) rend ce territoire très attractif. Ceci explique une croissance forte de la population depuis 20 ans. Les familles avec enfants viennent s'y installer, mais le revenu médian est inférieur à la moyenne départementale, avec une forte population entrant dans le statut ouvrier. Le taux de chômage y est, malgré tout, plus faible que sur le département ou le PMLA .

Par ailleurs, même si le territoire est générateur d'emplois, les flux vers Angers restent la grande majorité. Plus de la moitié des ménages disposent de 2 voitures et supportent les frais y afférents. Du fait de sa position et de sa population, conserver une qualité de vie dans les communes est un enjeu fort

pour la Communauté de communes qui passe par l'intégration réussie des habitants.

L'inflation est entrée en phase de croissance, les activités culturelles risquent d'être les premières à subir un frein, tant au niveau des collectivités que des particuliers.

En matière de communication, la Communauté de communes travaille essentiellement sur des supports papier. Un document reprenant la saison culturelle organisée autour des bibliothèques est distribué à la population. Il est également à noter que la Communauté de communes s'appuie sur le mensuel « les Nouvelles d'Anjou » dont le contenu est très apprécié, mais la diffusion non systématique.

Par ailleurs, la visite des sites Internet de la CCALS et de chaque commune met en exergue de grandes disparités et un manque d'homogénéité sur le contenu des informations liées aux activités culturelles et à la programmation des manifestations.

Le Conseil de développement a déjà attiré l'attention sur les risques de fracture numérique, et ceci touche l'ensemble de la population quel que soit l'âge.

DIAGNOSTIC

Un travail de recensement des activités culturelles du territoire a été mené (Cf annexes n°1 et 2).

12 catégories en ont émergé :

THÉÂTRE ET SPECTACLE

2 CINÉMAS SUR LE TERRITOIRE

ÉDUCATION MUSICALE

MUSIQUE

ARTS PLASTIQUES

ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

SPECTACLE ET DANSE

ACTIVITÉS DE LOISIRS

PATRIMOINE

CULTURE NUMÉRIQUE

LIVRES ET LECTURE

MUSÉES





Lors de ce travail de recensement, la présence active des bibliothèques sur l'ensemble du territoire apparaît comme une constante et un point d'ancrage majeur.

Lors des entretiens, la commission a constaté une coopération des différents acteurs au niveau communal et y compris en liaison avec des territoires limitrophes.

Enfin, le débat entre culture, animation sportive, fêtes communales, patrimoine, n'a pas été ouvert... Le sujet est depuis longtemps débattu, et il se poursuit...

Les rencontres avec les acteurs ont permis de dégager plusieurs constats, questions, propositions :

Au niveau général

Les acteurs associatifs rencontrés mettent l'accent sur leur méconnaissance de la vie culturelle du territoire

Certains n'ont pas connaissance de la Communauté de communes. Parfois le seul relais reste la commune

Par ailleurs, pour certains, leurs activités et leur rayonnement ne se limitent pas au territoire de la Communauté de communes

Au niveau du territoire

Difficultés d'accès aux salles communales, avec les questions d'installation, de régie et parfois de gratuité...

Une coordination des manifestations devrait être assurée au niveau du territoire, afin d'assurer une meilleure lisibilité et accès ainsi à un plus grand nombre

Comment valoriser le patrimoine existant, trop souvent ignoré

L'information publique est principalement faite par Les Nouvelles d'Anjou

Souvent des interrogations sur les responsabilités de la Communauté de communes en matière culturelle (compétences territoriales, qui coordonne les informations à la population ?)

Les propositions recueillies :

- Savoir qui fait quoi (communes, Communauté de communes)
- Rechercher la mise en place d'une information publique coordonnée de l'ensemble des activités culturelles du territoire
- Disposer d'un guide d'organisation des évènements
- Favoriser la mise en place d'une personne assurant la régie dans les salles

Dans la conclusion de sa contribution de 2015 sur la culture dans le PMLA, le Conseil de développement écrivait que les constantes des nécessités exprimées par les acteurs de la culture rencontrés à cette époque étaient les suivantes :

« Créer davantage de liens entre les acteurs culturels (collectivités territoriales, associations, professionnels) pour mettre en synergie les moyens et les savoir-faire, mieux diffuser et mieux coordonner l'offre, pratiquer des retours d'expériences

Elargir l'échelle territoriale : seules les plus grandes communes et les groupements de communes sont en capacité de soutenir et proposer des activités culturelles de qualité et accessibles au plus grand nombre, qu'il s'agisse d'une école de musique, d'une bibliothèque/médiathèque ou d'une programmation de spectacles professionnels dans des lieux adaptés et équipés. Cependant, l'expression des besoins et l'émergence d'initiatives continuera d'émaner des habitants et associations issus des quartiers et communes du Pôle métropolitain

Donner la priorité aux actions visant le renforcement de la pratique culturelle des jeunes, à travers les écoles et les associations. Les temps d'activités périscolaires sont une réelle opportunité à saisir par les communes pour relever ce défi du « mieux vivre ensemble » par la culture »

L'audition des acteurs culturels de la CCALS montre que ces préoccupations sont toujours d'actualité.



CÔTÉ COLLECTIVITÉ

Intervention de M. CARDOEN : point sur les compétences, projet de territoire

En recevant, le 4 octobre 2022, Monsieur Jean Marie CARDOEN, Vice-président de la CCALS en charge de la politique Culture/Tourisme/Loisirs, et la Directrice du service, Madame Priscille CHAIGNEAU, la commission a pu mieux appréhender l'action que mène ou veut mener la CCALS dans le cadre de son Projet de Territoire adopté en septembre 2022.

Les missions du service Culture sont essentiellement centrées sur **le réseau de lecture publique**, dans le cadre d'un contrat territoire Lecture en signature avec la DRAC pour 2023, et **l'Éducation artistique et Culturelle** avec la mise en œuvre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) signé avec l'Education nationale, le Département et la DRAC jusqu'en 2024.

Le réseau des Bibliothèques s'étoffe : intégration de 2 nouvelles communes portant à 14 bibliothèques le réseau, le recrutement de nouveaux professionnels et une offre d'animations culturelles gratuites importante. La plupart de ces animations font appel à des professionnels de la culture (écrivains, conteurs, musiciens...) en direction du jeune public et des lecteurs.

Le CLEA de son côté, a la particularité de ne pas s'adresser qu'au public d'âge scolaire (écoles, collèges, centres de loisirs). Il est également déployé dès le plus jeune âge dans les crèches et auprès du personnel petite enfance. Il s'adresse aussi à tout public (habitants, usagers du services proximité sociale et solidarité, usagers des bibliothèques...)

A l'issue de cette présentation et au regard du Projet de territoire, **la commission s'interroge sur le sens de la saisine et sur la nature et le contenu de la réponse à apporter.**

En effet, le Projet de territoire présente **5 principes transversaux** dont :

l'animation, l'initiative et l'implication locales,

la coopération et les réseaux d'acteurs

et **7 politiques prioritaires** dont :

Inviter à l'itinérance touristique et à la découverte de nos patrimoines

Faire de la culture et du sport des leviers de lien social et d'attractivité

Cela étant, le Projet de territoire n'a pas retenu « une saison culturelle de territoire », ni « une coordination culturelle ».

De ce fait, **le décalage entre les éléments du Projet de territoire et ce que l'on pourrait attendre de la collectivité en termes de soutien aux différents projets culturels portés par les multiples associations du territoire, paraît important.**

En effet, tout au long de ses réunions, la commission a beaucoup échangé et appris sur la riche diversité des associations qui maillent notre territoire et compris que **« pour faire territoire », il faut de la communication et de la coordination.**



ET AILLEURS DANS LE PMLA

Petit focus sur

l'organisation de l'animation culturelle sur ALM et LLA

Focus sur les objectifs d'organisation de l'animation culturelle figurant dans le projet de territoire 2015 d'Angers Loire Métropole

La culture apparaît en filigrane dans son projet de territoire. Ainsi peut on relever :

Ambition 1 : Promouvoir la formation, la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprendre

► Développer le tourisme d'agrément et augmenter la durée des séjours. Le patrimoine naturel avec Le Val de Loire, « La Loire à vélo », et le **patrimoine culturel** et sportif avec le château d'Angers et la tenture de l'Apocalypse, Terra Botanica

Ambition 4 : Fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social

► Susciter l'éveil et la sensibilité des enfants et des jeunes par la découverte de **différentes pratiques culturelles** et sportives

► Favoriser l'organisation d'évènements qui rassemblent (**culturels**, sportifs et festifs) à l'image de ceux déjà existant dans les communes

Ambition 5 : Renforcer l'attractivité du territoire angevin

► Conforter les évènements qui soutiennent notre visibilité, notre rayonnement et notre attractivité : le festival Premiers Plans, le Festival d'Anjou, les Accroche-cœurs, le Festival estival et les nombreux salons professionnels...

► Mettre en résonance des actions et des évènements portés par les communes pour en améliorer l'impact ou encore le rayonnement. Par exemple, le château d'Angers et le château à motte de Saint-Sylvain-d'Anjou ont pour point commun le médiéval.

Focus sur l'organisation de l'animation culturelle dans le PMLA : l'exemple de la Communauté de communes Loire Layon Aubance

La CCLLA dispose de la culture dans ses champs de compétences.

Elle a mis en place un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

Suite à l'adoption de son projet territorial 2020-2028 le 21 juillet 2020, elle a élaboré **un plan d'actions 2020-2022 (Cf annexe n°3) qui comportait 3 défis** dont l'un consacré à l'offre de services aux habitants avec l'un des 7 axes s'intitulant « Assurer la qualité de l'offre culturelle » et comprenant 5 actions :

- Définir une organisation pour la culture
- Organiser et structure le réseau de lecture publique
- Développer des projets mutualisés entre les écoles de musique
- Valoriser l'offre culturelle
- Mettre en place un une coordination culturelle

Un exemple de projet culturel intercommunal : Villages en scène (cf annexe n°4). Des exemples sur d'autres territoires sont présentés en annexe 5.

Les

ENJEUX

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a identifié **deux enjeux** principaux pour la culture :
LE LIEN SOCIAL et **L'ATTRACTIVITÉ**.

Suite aux rencontres avec les acteurs culturels, la commission a identifié les actions qui correspondent à ces enjeux :

LIEN SOCIAL

- ✓ Animer les communes
- ✓ Rompre l'isolement
- ✓ Participer à l'intégration des nouveaux arrivants

ATTRACTIVITÉ

- ✓ Animer les communes
- ✓ Générer du tourisme
- ✓ Améliorer la qualité de vie

En outre, la commission a relevé quant à elle les **objectifs suivants, non identifiés par la Communauté de communes** :

Conserver le savoir-faire

Partager les connaissances par la mixité des âges

Amener la culture dans les communes

Ouvrir l'esprit à toutes formes d'art ou de culture étrangère



Partie 2

LES PROPOSITIONS

...

PROPOSITIONS

L'amélioration de la compétence culturelle passe par l'affirmation de l'importance de la culture au sens large par la Communauté de communes **en l'inscrivant dans une stratégie globale.**

Cette stratégie devra s'organiser autour d'un thème conducteur qui permettra d'affirmer l'identité du territoire et renforcera également le lien avec le tourisme.



FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

La Communauté de communes pourrait s'appuyer sur le document élaboré par la commission, le faire valider et compléter par chaque commune afin de faciliter la mise en place d'une base en vue d'une première prise de contact avec les acteurs.

Ce document a été établi à partir des sites Internet de chaque commune. Les difficultés rencontrées pour recenser les acteurs culturels confirme la nécessité d'un état des lieux complet établi en liaison étroite avec les communes. Le lien avec les élus communaux est donc indispensable pour permettre une mise à jour régulière des acteurs.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS

Il a été relevé par la commission :

- ▶ Que les acteurs ne se connaissent pas entre eux
- ▶ Que certains n'avaient que leur commune pour toute référence ou que la connaissance du territoire dans ses limites était floue
- ▶ Que beaucoup ne connaissaient pas les possibilités d'accueil en termes de salles ou d'espaces extérieurs pouvant accueillir des spectacles, d'où un sentiment d'isolement et un besoin d'accompagnement exprimés

Afin que chacun se sente pleinement acteur au sein de l'EPCI, la commission propose l'élaboration d'un livret des associations. Celui-ci pourrait comporter :

- ▶ les noms des membres de la commission culture-loisirs-tourisme de la Communauté de communes afin que chaque association puisse identifier un « référent culture » pour sa commune
- ▶ la fiche d'identité de chaque association et son activité en les regroupant par thème et non par commune, de façon à ce que chacun puisse avoir une idée de ce qui se passe dans son domaine d'activité
- ▶ la liste de salles de la Communauté de communes, les numéros de téléphone et courriels des personnes en charge de la mise à disposition, la jauge, le matériel présent (chaises, tables, etc.), les tarifs le cas échéant et les possibilités d'accompagnement de l'association en cas d'organisation d'événement (transport de matériel, régie...)

- ▶ la liste des panneaux communaux sur lesquels un affichage peut être effectué et les modalités de celui-ci
- ▶ le rappel des modalités de demande de subvention (annuelle et exceptionnelle). Par ailleurs, en cas d'évènement organisé avec une aide financière de la Communauté de communes : prévoir l'installation de kakémono afin de contribuer à l'identification de la communauté par les habitants



RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE EN MATIÈRE D'OFFRE CULTURELLE

La coordination passe par une bonne communication et la recherche d'une articulation améliorée entre les différentes propositions culturelles.

La Communauté de communes pourrait réfléchir à une fonction de coordination ou un poste de « facilitateur » qui aurait pour mission d'aider les organisateurs et de mettre à disposition une compétence technique pour appuyer les associations culturelles.

La commission propose que la Communauté de communes se dote d'outils partagés pour améliorer la visibilité de l'offre culturelle existante (activités récurrentes ou organisation de manifestations) :

- ▶ Création d'un agenda commun permettant une lecture rapide des actions menées (thème, lieu, réservations...) et une carte interactive permettant à chacun de situer le lieu sur la Communauté de communes
- ▶ Harmonisation des sites permettant à chaque personne en recherche de retrouver facilement l'onglet culture
- ▶ Création d'un lien sur les sites internet communaux renvoyant sur la page communautaire
- ▶ Diffusion sur les réseaux sociaux, les acteurs n'étant pas tous armés pour assurer cette diffusion eux-mêmes
- ▶ Mise en place d'une fiche « mise à jour de l'association » pour permettre à chaque acteur d'actualiser les informations qu'il veut communiquer »





AMÉLIORER LA COMMUNICATION

Envers les habitants :

Le site Internet et les réseaux sociaux de la Communauté de communes doivent être les relais nécessaires mais non exclusifs des activités culturelles du territoire. Aujourd'hui, la communication papier passe essentiellement par le mensuel « Les Nouvelles d'Anjou ». Il conviendrait de s'assurer d'un partenariat avec chaque commune pour que les documents culturels soient diffusés sur tout le territoire. Cela interviendrait en complément des informations communales de type « journal » ou des autres moyens de communication dont les communes se sont dotées (newsletter, etc.), l'idée étant de ne pas créer de fracture entre les habitants de différentes communes et d'apporter l'information dans chaque foyer.

Envers les acteurs de la culture :

- ▶ Encourager les réseaux d'acteurs (patrimoine, bibliothèques, spectacles vivants, arts plastiques...) permettant un échange sur les pratiques de chacun, enclenchant une dynamique pour une meilleure connaissance des acteurs entre eux et favorisant l'organisation d'actions en partenariat
- ▶ Et s'appuyer sur les structures existantes comme les bibliothèques pour créer des événements multi thèmes



SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Les acteurs culturels ont à cœur d'offrir à chacun la possibilité de participer aux événements organisés sans que le côté pécunier soit un frein. Ainsi les prestations ne procurent pas ou peu de gains aux organisateurs. L'achat de matériel coûteux devient alors difficile.

- ▶ La Communauté de communes pourrait s'équiper de matériels professionnels mutualisables
- ▶ Elle pourrait engager une discussion avec les communes pour les encourager à généraliser la gratuité des salles pour les associations culturelles du secteur afin de ne pas les mettre en difficulté
- ▶ Il s'agit d'être un facilitateur de la diffusion des initiatives culturelles et de ne pas mettre de freins supplémentaires





OUVRIRE LA RÉFLEXION SUR LE PATRIMOINE, LES ACTIONS DE CONSERVATION ET DE VALORISATION

La commission rappelle que la Région Pays de la Loire affirme dans son document « Politique culturelle et patrimoniale » de décembre 2022 que « révéler la richesse et la diversité des patrimoines, c'est préserver une ressource essentielle pour préparer l'avenir ». En effet, l'Inventaire général du patrimoine, est une compétence obligatoire des Régions. La loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a consacré la culture comme compétence partagée entre l'ensemble des niveaux de collectivités.

Le patrimoine culturel est souvent réduit aux monuments classés ou répertoriés à l'inventaire des Monuments historiques et aux musées qui abritent des collections d'objets. Pourtant la notion de patrimoine, c'est aussi au niveau d'un territoire :

- ▶ Les ponts, lavoirs, fermes, bourgs, églises, moulins
- ▶ Les métiers et savoir-faire, les machines, le mobilier
- ▶ Les pratiques sociales et les traditions, les événements festifs qui contribuent à son identité et à sa cohésion.

La commission préconise de :

- ▶ S'appuyer et mettre en valeur les travaux conduits par différents acteurs du territoire sur ce patrimoine local étendu
- ▶ Mettre en place un recensement communal pour compléter l'existant
- ▶ De créer des circuits « patrimoine »



FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE

Aller à la rencontre des publics éloignés.

Au terme « publics éloignés », on peut associer : les « publics empêchés », les « publics fragilisés », les « publics du champ social ou invisibles ».

Un point commun à ces publics éloignés : une barrière physique ou psychologique vis-à-vis de la culture. Certains pensent que les activités culturelles proposées ne sont pas à leur portée.

Ces personnes n'ont pas la possibilité matérielle de se déplacer, ou la capacité financière d'acheter un ticket d'entrée.

Dans une démarche de démocratisation, des partenariats peuvent être mis en place avec des associations d'insertion, des structures type établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou foyers pour personnes en situation de handicap afin d'organiser des visites guidées adaptées, des spectacles commentés ou sous-titrés, des événements festifs et culturels mettant en valeur des cultures minoritaires... :

- ▶ En prenant en compte les facteurs de marginalisation (handicap, âge, exclusion, moyens financiers...)
- ▶ En favorisant les organisateurs mettant en place une offre tarifaire adaptée, ainsi que des offres de mobilités pour ces publics

- ▶ En développant des actions d'éducation et de pratique artistique et culturelle à l'attention de ces publics
- ▶ En recensant des personnes "relais" sur le territoire d'ALS qui pourraient éveiller l'intérêt des publics éloignés des activités culturelles proposées (exemple de personnes relais : permanents des bibliothèques)



ENCOURAGER DES ANIMATIONS «HORS LES MURS»

Les actions culturelles hors les murs cherchent à atteindre des publics qui ne sont pas familiers des théâtres, des musées, des salles d'expositions...

- ▶ En accueillant des compagnies itinérantes
- ▶ En investissant l'espace public dans les polarités et hors des polarités (cinéma de plein air, animation type guinguette, arts de la rue, exposition sur les chemins de randonnées...)
- ▶ En investissant pour des animations participatives dans des lieux de vie (EHPAD, lotissements sociaux...) en s'appuyant, par exemple sur le réseau de bibliothèques ou les associations musicales ou théâtrales du territoire



DÉVELOPPER LA VEILLE, L'INTERCONNAISSANCE ET LE SOUTIEN DE COOPÉRATIONS EXTRA-TERRITORIALES

Cela suppose en premier lieu d'assurer une veille sur les politiques, les structures, les initiatives et les réalisations culturelles extérieures susceptibles d'inspirer le territoire et d'intéresser ses acteurs. Cette veille doit être étendue aux financements mobilisables sous forme de contrats ou de subventions. Par ailleurs une interconnaissance des actions conduites au niveau des communautés du PMLA pourrait déboucher sur des objectifs de coopérations, voire de coordination, et des mutualisations de moyens.



PRENDRE CONSCIENCE DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES ACTIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

La question des transports et des déplacements étant au cœur des enjeux de la transition environnementale, il paraît préférable :

- ▶ De favoriser la mobilité des artistes au plus près des citoyens
- ▶ D'assurer la promotion des circuits artistiques locaux voir régionaux
- ▶ D'encourager les circuits-courts pour valoriser les produits du territoire dans l'organisation des manifestations



CONCLUSION

Les actions culturelles doivent être appréhendées comme un **instrument de cohésion sociale et de développement territorial**.

La politique artistique et culturelle du territoire doit promouvoir la **participation des citoyens** et conduire les élus à **renforcer les relations** entre les habitants, les acteurs culturels, les associations et les communes.

Dans ce cadre, le Conseil de développement souhaite insister sur deux points :

- ▶ **La nécessité d'une coordination pour aider davantage les acteurs culturels, et d'une meilleure communication envers les habitants**
- ▶ **La nécessité d'un soutien aux acteurs culturels afin d'être un facilitateur de la diffusion des initiatives culturelles**

Enfin, il semble important de procéder à un **suivi de l'ensemble des propositions de la commission** afin de faire le point sur ce qui a pu être mis en place et les éventuelles questions des élus. Le Conseil de développement propose l'**organisation d'une nouvelle rencontre** entre les membres de la commission et les élus selon une périodicité annuelle après la présentation initiale du rapport qui leur aura été faite, les saisons culturelles faisant l'objet d'une programmation dans cette même temporalité.

Dans cette période où notre devenir est source d'interrogation, la CULTURE reste le chemin vers une société pluraliste et apaisée.

Composition de la commission

► Comité d'animation

François BLONDEAU (Espace Air Passion), Daniel BRUNET (CFDT) et Jean-Claude CHUPIN (Solipass)

► Membres

Alain AVRIL (CFTC), Isabelle BAILLEUL (Personne physique), Jean-François CAILLAT (Personne physique), Alain COYEAUD (Personne physique), Jacky GLEDEL (Solipass), Jérôme MATER (Fédération musicale d'Anjou), Alain POINTEAU (Secours Catholique) et Véronique RENOUE (Ecole de musique la Lyre Jarzéenne)

► Citoyens associés

François MORIN (Citoyen associé)

► Appui technique

Fiona PERNET (Référente territoriale d'Anjou Loir et Sarthe), Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice du Conseil de développement) puis Thierry BOCLÉ (Coordinateur du Conseil de développement) ; Lucie CORLAY (Chargée de communication) ; Roxane NOYER (Assistante)

Rencontres, témoignages et visites

2021

19 octobre – Installation : définition d'un objectif et d'une méthode de travail

16 décembre – Etat des lieux des acteurs culturels du territoire

2022

20 janvier – Identification des points forts/points faibles et opportunités/menaces quant à l'offre culturelle du territoire

12 avril – Intervention de Pascal BRUNET, Directeur du Relais Culture Europe et membre du Réseau européen d'experts pour la culture (ENCC)

12 mai – Définition de la culture

23 juin - Validation de la définition et préparation des auditions des acteurs culturels

22 septembre - Intervention de Marc BERARDI (association les cahiers du baugeois)

4 octobre - Interventions du Jean-Marie CARDOEN Vice-Président au tourisme, culture-loisirs et de Priscille CHAIGNEAU, directrice du pôle tourisme, culture, loisirs.

18 octobre – Interventions de Benoit SARELOT (la Lyre Jarzéenne) et Monique CHANET (Vallée des Arts)

8 novembre – Interventions des représentants de Balade du temps jadis (Stéfan ZAPASNIK, Président ; Marie-Christine GARANDEAU, co-présidente ; Stéphanie ALUSSE, trésorière, Daniel GARANDEAU, membre du bureau et comédien, Alexandre Mariais, comédien) - Folk Chaum'pas (Pierrette ROCHER) et Espace Air Passion (François BLONDEAU)

30 novembre – Rédaction de la contribution : validation de la trame

2023

31 janvier, 23 mars, 3 mai, 24 mai - Rédaction de la contribution

6 décembre – Réunion de clôture et de remerciements

Crédits photos (excepté mention sur la photo) : P5-11-13 et 20 Ville d'Angers - Thierry Bonnet, p7-12-14-18 et 19 Service communication ALS.

Crédits images : Vecteezy, Noun Project & IA Adobe Firefly (p14).

Mise en page : Conseil de développement Loire Angers.

Impression : Ville d'Angers/Angers Loire Métropole - Novembre 2023.

Un peu +

ANNEXE 1 : Contribution de P. Brunet, Relais Culture Europe

ANNEXE 2 : Recensement des activités culturelles du territoire

ANNEXE 3 : Extrait du Projet de territoire LLA – Plan d'actions 2020-2022

ANNEXE 4 : Exemple d'un projet culturel intercommunal VILLAGES EN SCENE (LLA)

ANNEXE 5 : Organisations d'animation culturelle sur d'autres territoires

Retrouvez la contribution
et les annexes en ligne :

[conseil-dev-loire.angers.fr/
publications](https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications)





83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur

conseil-dev-loire.angers.fr

